

l'autre, s'oppose violemment à cette sorte d'invasion culturelle au sujet de la télévision par câble.

Cette idée, comme tant d'autres empruntées à une culture différente de la nôtre—et il y a des différences fondamentales entre le Canada et les États-Unis—était vouée à l'échec dès le début. Sauf erreur, quelqu'un a dit pendant le débat à la Chambre lors de la création de la CJC que le Canada s'est fait une renommée enviable dans le domaine des activités volontaires visant à trouver des solutions au problème de la politique sociale. Les mouvements religieux tels que les Jésuites, la mission Grenfell au Labrador, le Frontier College, et l'Armée du salut. Le Service universitaire canadien outre-mer (CUSO) a été fondé avant les programmes lancés aux États-Unis. J'irais jusqu'à dire que la source d'inspiration pour quelques-uns des programmes de jeunes lancés aux États-Unis sous l'administration Kennedy était le fort esprit de motivation de ce genre de groupes de volontaires. C'est pourquoi il n'y avait pas de place pour un organisme parrainé par le gouvernement et semblable à ce que la Compagnie des jeunes Canadiens est devenue aujourd'hui.

Au cours des années, on a présenté à la Chambre des projets visant à une participation de la jeunesse à la démocratie active, et cela tout spécialement à l'occasion des manifestations dans le cadre des fêtes du Centenaire. Ainsi que d'autres députés, dont certains ne sont plus ici, j'ai été partisan enthousiaste du projet de création d'un parlement des jeunes au Canada, qui aurait pris le départ pendant les manifestations du Centenaire. Nous avons chargé un comité qui comprenait des membres des différents partis d'étudier pendant quelques mois cette question. Tous furent d'accord pour reconnaître en principe que le meilleur moyen d'obtenir une participation active de la jeunesse canadienne à la politique nationale serait de créer un parlement où les jeunes seraient représentés. Pour une raison quelconque, le gouvernement de l'époque, qui était libéral, a relégué cette idée aux oubliettes, malgré le soutien unanime qu'elle avait rallié, et le Canada n'a pas réussi à avoir son parlement de la jeunesse. Au lieu de cela, la malencontreuse idée de créer la Compagnie des jeunes Canadiens a bénéficié de tous les avantages: fonds, efforts et soutien gouvernemental.

J'ai encore des contacts avec des jeunes dans tout le pays qui voudraient participer à un parlement de la jeunesse d'un ordre quelconque. Je sais que, fidèles à la tradition des activités volontaires créées par des Canadiens

[L'hon. M. Dinsdale.]

jeunes et vieux, ils espèrent toujours pouvoir organiser un parlement de la jeunesse à titre privé. Ils se sont même adressés au gouvernement en vue d'obtenir une contribution qui aiderait à créer un fonds destiné à soutenir financièrement une telle réalisation.

● (4.10 p.m.)

Fort de notre expérience, nous convenons tous, je crois, qu'un Parlement des jeunes aurait été beaucoup plus utile à la fois pour le Canada et pour la jeunesse canadienne, que la triste histoire de confusion, de désordre et de mauvaise gestion qu'a vécue la CJC. Que la Compagnie se soit lancée dans des domaines dont elle ne pouvait s'occuper, car ils étaient déjà bien pourvus par des groupes volontaires, explique que la CJC n'ait jamais envoyé de volontaires au-delà des frontières canadiennes. La loi stipulait que ce devait être l'une de ses fonctions. Elle ne s'est jamais occupée du service étranger parce que le SUCO, groupe de volontaires, s'en occupe déjà fort bien. Il est significatif que dans l'une de ses recommandations, le comité ait proposé que les ambitions de la CJC à cet égard soient officiellement désavouées dans toute nouvelle loi qu'on pourra rédiger.

Malheureusement, la hâte et l'improvisation qui avaient marqué les initiatives de la CJC et celles du gouvernement en vue d'intéresser les jeunes à la chose publique ont aussi entravé cette révision globale, cette pénible réévaluation de la onzième heure. Le comité était pressé par le temps, car il devait remettre un rapport le 5 décembre. Il était devenu une espèce de robot. Nous devions respecter la date de tombée, même si nous étions profondément plongés dans l'étude des multiples problèmes qui assaillent la CJC.

L'enquête du comité s'est donc soldée par un échec. Nous avons changé de président en cours de route. M. Saulnier, dont les accusations découlaient des malheureux événements survenus à Montréal le 7 octobre, devait être le témoin principal, mais son témoignage vint en dernier. On n'a pu répondre à toutes ses questions. Ses accusations n'ont pu être étayées en raison de la nature même du mandat très étroit attribué au comité. En conséquence, toute l'enquête a avorté et a soulevé plus de problèmes qu'elle n'en a résolus.

On a aussi procédé à un choix dans la convocation des témoins. On l'a vu lorsqu'un des jeunes Canadiens qui a participé à la formation originale de la Compagnie, M. Duncan Edmonds, et qui se livrait à l'époque